# BARÈME D'HONORAIRES

OMEGA IM – SAS au capital de 10 000 euros – RCS EVRY 921 118 725
Siège social : 69 Avenue François Mitterrand 91200 ATHIS MONS Tel : 01 60 48 78 00
Barème à compter du 1er janvier 2025

## Ventes

| Prix de vente | Honoraires TTC |
|---|---|
| Inférieur à 100.000 € | 10 % |
| De 100.000 à 200.000 € | 8 % |
| De 200.000 à 300.000 € | 7 % |
| Supérieur à 300.000 € | 6 % |

- Les honoraires sont à la charge du **vendeur** sauf stipulation contraire prévue au mandat.
- Des frais forfaitaires de **450 € TTC** seront facturés à l'acquéreur pour la rédaction du compromis de vente, y compris dans le cadre d'un **mandat de recherche** portant sur un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence.

## Locations

**Honoraires pour les baux d'habitation** ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 (Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail) :

- Zone tendue : 10 € TTC/m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC/m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
- Zone très tendue : 12 € TTC/m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC/m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
- État des lieux : 3 € TTC/m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
-

**Négociation et entremise** : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires de visite et d'état des lieux à la charge du bailleur.

**Honoraires pour les baux commerciaux** :
25% HT du loyer annuel à la charge du locataire.

## Gestion Locative

**Honoraires de gestion** : 5,833 % du loyer mensuel, soit 7% TTC à la charge du bailleur sur les sommes perçues par l'agence

**Assurance des Loyers Impayés** : 2,65 % des loyers appelés.